



7^{ème} RALLYE DU BOULONNAIS HISTORIQUE CPEA COMMUNAUTE DE COMMUNES DESVRES-SAMER

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

20 et 21 août 2022

www.rallyeduboulonnais.fr



Communauté de Communes
de Desvres-Samer



7^{ème} Rallye du Boulonnais Historique CPEA

20 et 21 août 2022

ASA du DETROIT : Organisateur administratif

AUTO CLUB COTE D'OPALE : Organisateur technique

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2022.

Ce règlement particulier complète le règlement particulier du 31^{ème} Rallye Régional du Boulonnais PEA C.C. Desvres-Samer.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International et ses Annexes de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la Coupe de France des rallyes VHC.

- ARTICLE 1 ORGANISATION

PROGRAMME - HORAIRES

Le rallye national V.H.C. est organisé en doublure du Rallye Régional du Boulonnais, il est ouvert à toutes les voitures VHC. Les articles et parties d'articles non repris dans ce règlement sont identiques au 31^{ème} rallye régional du Boulonnais PEA C.C. Desvres-Samer, qui fera foi en cas de contestation.

Les concurrents du rallye V.H.C partiront devant le Rallye du Boulonnais moderne et ce pour l'ensemble du rallye.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Détroit organise avec l'ACCO les 20 et 21 août 2022 un rallye automobile régional de véhicules historiques de compétition (V.H.C.) en doublure du rallye du Boulonnais dénommé :

7^{ème} Rallye du Boulonnais Historique CPEA

Ce rallye sera organisé conformément aux règlements de la FFSA.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1 : Officiels :

La liste des officiels est identique au rallye régional sauf :

Le Directeur de course délégué au V.H.C. M. Eugène CITERNE.

Le Responsable Technique délégué au V.H.C. M. Laurent BRAURE

1.2 : Eligibilité :

Ce rallye compte pour :
La coupe de France des rallyes V.H.C. (Coef 1).
Le championnat VHC de la Ligue des Hauts de France.

ARTICLE 3 : CONCURENTS ET PILOTES

3.1 : Demande d'engagement – Inscriptions :

Toute personne qui désire participer au 7^{ème} RALLYE DU BOULONNAIS HISTORIQUE CPEA doit adresser au secrétariat, avant le lundi 08 août 2022 à minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement jointe en annexe, dûment complétée.

- Les droits d'engagements sont fixés à **320 + 5€** (commissaires de la LSAHF) avec la publicité facultative des organisateurs et à 645 € (commissaires de la LSAHF) sans cette publicité.

L'organisateur offre à chaque équipage engagé deux repas valables chez l'un de nos partenaires.

- Fournir copie de la 1^{ère} page du PTH

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS.

4.1 : Voitures admises

Conforme aux règles spécifiques VHC 2022.

4.3 : ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un additif de l'organisation qui sera remis lors de la prise du roadbook.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES.

6.1 : DESCRIPTION

Rallye identique au rallye " moderne ".

6.2 : RECONNAISSANCES.

Rallye identique au rallye " moderne ".

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

7.2.11P : Idem Rallye moderne

7.3.13P : Aux CH de fin d'étape, les équipages sont autorisés à pointer en avance sans encourir de pénalités.

7.5.17.4P : ABANDON

Il est **OBLIGATOIRE** pour un concurrent abandonnant en ES ou sur les secteurs de liaison d'avertir le P.C le plus rapidement possible au 03.21.81.47.19

7.5.19.P CHICANE

TOUT CONCURENT qui court-circuitera une CHICANE, pour quelque motif que ce soit, se verra infligé une PENALITE de 30 SECONDES PAR INFRACTION.

ARTICLE 8 : RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2022.

A l'issue de chaque rallye un classement selon les regroupements suivants :

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHC J, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10 : PRIX

La remise des prix se fera sur le podium d'arrivée du rallye situé sur la Place Foch à SAMER (62830).

Il n'y aura pas de prix en espèces.

Renseignements sur Internet :

- 1) www.sportautonord.com (site de la Ligue Régionale du Sport Automobile des Hauts de France)
- 2) <http://asadudetroit.com> (site de l'ASA du Détroit)
- 3) www.rallyeduboulonnais.fr (site officiel du rallye)

The logo features the word "GoTEK" in a bold, sans-serif font. "Go" is in red, "TEK" is in black. To the right of "TEK" is a red circle containing the white number "7", with a thin white ring around it.

Communauté de Communes
de Desvres - Samer